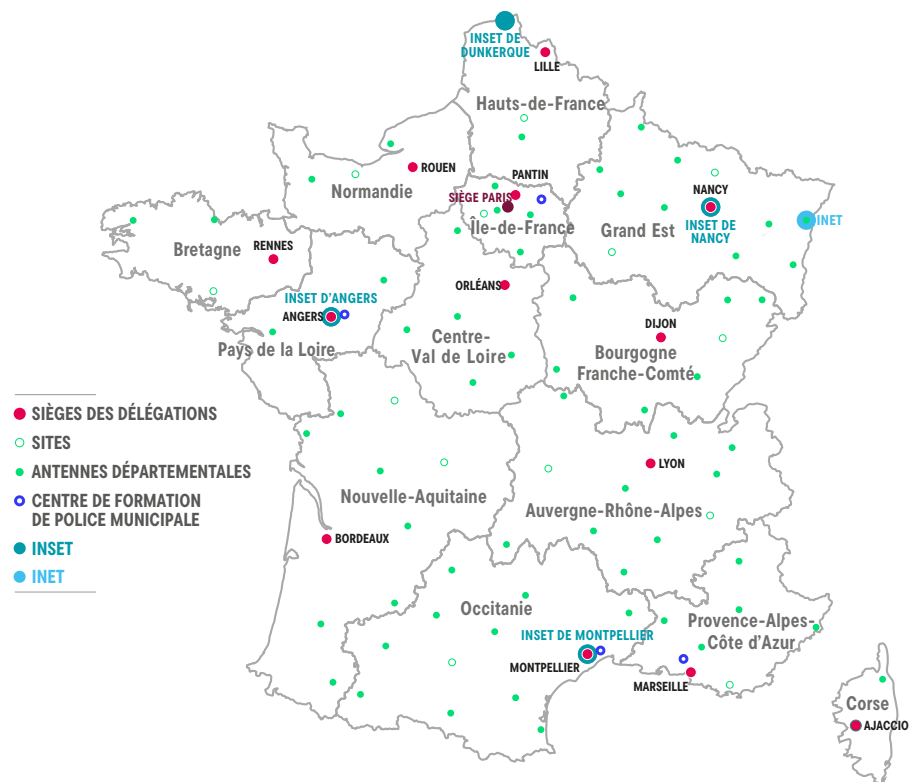


Retrouvez tous vos contacts en délégation sur cnfpt.fr



© 25/10/2019/MLK - studio graphique - impression.cnfpt



Formation pour les services d'incendie et de secours (SIS)

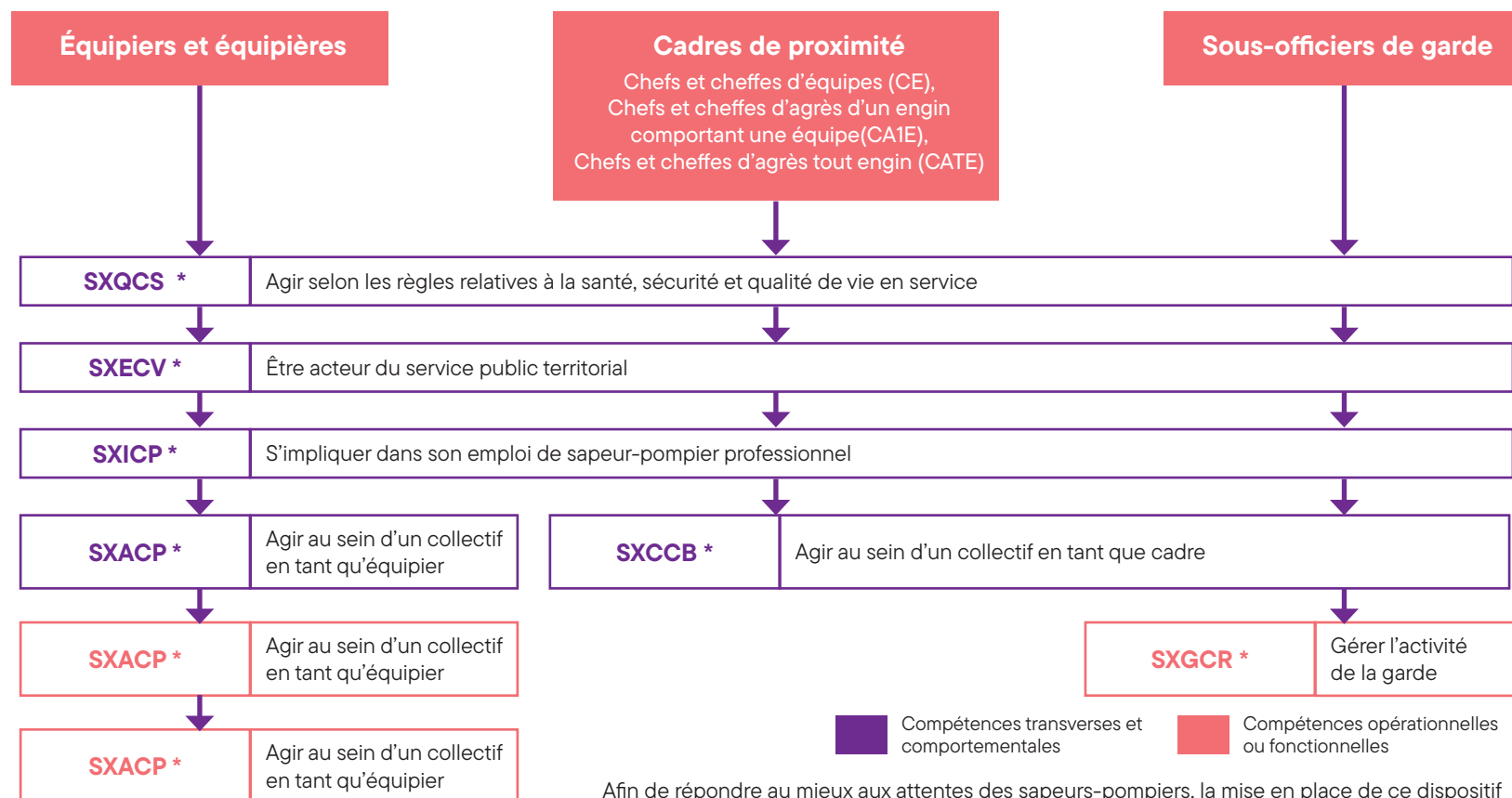
Formation d'intégration et de professionnalisation des sapeurs-pompiers professionnels non officiers

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12
Tél. : 01 55 27 44 00 - www.cnfpt.fr

@CNFPT @CentreNationalDeLaFonctionPubliqueTerritoriale @lecnfpt

Découvrez l'offre de formation d'intégration et de professionnalisation des sapeurs-pompiers non officiers

Des modules alliant compétences transverses /comportementales et compétences techniques/opérationnelles



Afin de répondre au mieux aux attentes des sapeurs-pompiers, la mise en place de ce dispositif nécessite un travail préparatoire entre les équipes des SIS et les conseillers formations du CNFPT.

Les points forts de l'offre

Modulaire

Elle peut être suivie dans le cadre d'un itinéraire complet ou à la carte.

Sur-mesure

Elle prend en compte les compétences les besoins particuliers des SIS.

* Les durées de formation sont à définir par les SIS dans le respect des indications des RNAC.

Le contexte

Le CNFPT peut, par voie de convention (article 7-1 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990), participer à l'action de formation des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) en mettant en œuvre une partie des formations d'intégration et de professionnalisation.

Objectifs

Le CNFPT propose aux participants d'acquérir des compétences généralistes et transverses pour comprendre la posture d'un acteur du service public territorial.

Des mises en situation réelle, permettent par ailleurs de développer les aptitudes techniques des sapeurs-pompiers (protection des personnes, biens, environnement et interventions face aux animaux).